

avec les époux
Lucie André Louis Sauré
Sélima Pharent & Baptiste Sauré
J. Pepin p^{re}

J. 36
Kock Pierre Wilf
Rozon

Le trente septembre mil huit cent
quatre-vingt six par Nous prêtre sousigné
a été célébré dans le consistoire de cette pa-
roisse le corps Kock Pierre de l'âge de cinq
ans, fils légitime de Michel Rozon, menuisier
du lieu et de Genevieve de l'âge de deux ans. Présents
Olivier Bourbormain qui a signé et Jean
Rozon ami que Jean Baptiste Rozon son
oncle de l'enfant qui n'ont pu signer,
lecture faite.

Agacis Baver leonais

J. Pepin p^{re}

B. 36.

Le deux Octobre mil huit cent quatre
vingt six par Nous prêtre sousigné a été bap-
tisé Pharamitise Joseph Sélesthoré, né hier, fils légitime de
Athanasie Pharamitise cultivateur du lieu, et de
Aphronisime André. Le parrain Sélesthoré Pha-
rait et la marraine Vitaline Pharamitise oncle
et tante de l'enfant ont signé, le père a déclaré en
savoir signé, lecture faite.

Sélesthoré Pharent

Vitaline Pharent

J. Pepin p^{re}

B. 37

M^{lle} Keine
Elmine
Sauré

Le trois Octobre mil huit cent
quatre-vingt six par Nous prêtre sousigné
a été baptisé Marie Keine Elmine née hier,
fille légitime de Louis Sauré, cultivateur du
lieu, et de Elmine Lamare, Le par-
rain Alois Lamare et la marraine Marie
Elmine Byron grand père et grand mère
de l'enfant ont déclaré en savoir signé,
le père a signé, lecture faite.
Louis Sauré J. Pepin p^{re}

Quingzième feuillet

15

B. 38
M. Baoul
Guillemin

Le douze Octobre mil huit cent qua-
tre-vingt six par Nous prêtre sousigné a été
célébré le mariage de Joseph Baoul né hier,
fils légitime de Jean Baptiste Guillemin,
cultivateur du lieu et de Josephine Labonde.
Le parrain William Labonde oncle de l'en-
fant l'a déclaré en savoir signé.
La marraine Anne Hamelin sa tante et le
père ont signé lecture faite, trois mots
baptisés.

Baptiste Guillemin

Anne Hamelin

J. Pepin p^{re}

No. 6
Elie Lévac
et
Virginie Chotette

Le dix huit Octobre mil huit cent qua-
tre-vingt six, après la publication de trois ban-
des de mariage faite aux prônes de trois de nos
paroisses de St Justine entre Elie Lévac,
cultivateur, fils majeur de Marc Lévac,
cultivateur, et de Josephine Séguin de St
Justine d'une part, et Virginie Chotette, fille
mineure de feu Pierre Chotette, cultivateur
et de Marguerite Henry de cette paroisse
d'autre part. Ne s'étant découvert aucun
empêchement au dit mariage. Nous prêtre
sousigné, curé du lieu, avons reçu leur
mutuel consentement, et leur avons don-
né, ~~avec~~ sans de l'agrément de la mère
de l'épouse, la bénédiction nuptiale
en présence des père de l'épouse qui a
déclaré en savoir signé de Coléard
Segault d'Aléina Lévac qui ont signé
avec les époux et quelques témoins,
lecture faite, un mot bap-
tisé.

Elie Lévac Virginie Chotette
Aléina Lévac Coléard Segault